

LE ROLE DU LINGUISTE DANS LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE¹

Je me propose de présenter préalablement les différents rapports reçus, en vue d'en relever les grandes lignes directrices et d'en cerner les données fondamentales. Ensuite je vais commenter brièvement l'intitulé même du thème qui nous concerne et souligner son orientation d'ensemble que je tâcherai de capter à travers ses différents niveaux de pertinence. Enfin, après avoir rappelé le contexte général dans lequel s'inscrit la problématique de notre thème, je voudrais avancer, à titre personnel, quelques autres considérations et observations fondées sur une expérience sui generis de réforme de la langue qui, avec le «modèle» nordique de planification linguistique évoqué par Jocelyne Fernandez, illustrera notre propos d'un intéressant exemple. Et tout cela, uniquement en guise d'introduction aux échanges et discussions qui nous permettront, j'en suis persuadé, d'approfondir et de considérer sous un nouvel éclairage les problèmes qui sous-tendent notre sujet de réflexion.

I. Mais, tout d'abord, présentons les prises de position de nos collègues qui, en général, envisagent les problèmes soulevés par les différents aspects et modalités du rôle du linguiste dans une perspective éminemment communicationnelle et fonctionnelle, et notamment à partir des rapports des sujets à la langue. Ils prennent parti pour l'oral, le droit à la différence, le respect des cultures et,

1) Il s'agit ici du rapport présenté, à propos du Thème I, au 6^e Colloque international de linguistique fonctionnelle qui s'est déroulé à Rabat (Maroc) du 10 au 15 juillet 1979 (Cf. le compte rendu de H. W. in *Dilbilim* IV, 1979, pp. 207-208 et celui de A. -M. Houdebine in *Langage et société*, décembre 1979, pp. 75-78). Les Actes de ce colloque viennent de paraître.

dans tous les cas possibles, la mise en valeur d'usages particuliers. Ils sont donc contre la disparition des langues, contre l'utilisation de la langue comme instrument de hiérarchisation, et nous pouvons dire qu'ils voient le plus clair du rôle que devrait assumer le linguiste dans le sens indiqué par ces options cardinales.

Christos CLAIRIS tient à préciser, de prime abord et en partant de la formulation même du thème, qu'entre l'observateur et le spectateur il existe «une différence fondamentale», étant donné que «le spectateur voit pour lui-même», tandis que celui qui observe «fait voir» les faits. Dans cette optique, l'observation s'identifie avec une saisie profonde de la réalité en même temps qu'avec un acte réflexif qui va au-delà des données brutes, dans la mesure où elle consiste à découvrir «le fonctionnement des choses». Le rôle du linguiste «observateur» qui «fait voir» ne se restreint pas donc à une attitude passive. C'est, au contraire, «un rôle très actif» et efficace, l'observation ainsi entendue étant, par définition, une forme d'action. En effet, «quand on jette de la lumière sur les choses, on est en train d'agir pour changer la situation».

Clairis fait une autre distinction intéressante: c'est celle qu'il prévoit entre prise de position et intervention. Il pense que «si des hésitations peuvent surgir à propos de l'intervention et surtout au sujet des formes d'intervention, personne ne peut mettre en doute le besoin, ...l'obligation, pour le linguiste, de prendre position... devant les faits de langue». «Prendre position» ne se confond pas pour lui avec «prendre parti» et ressortit à la compétence du linguiste que l'on ne pourrait évidemment pas réduire à un simple technicien à court d'idées.

Se prévalant du fait qu'un des grands acquis de la linguistique moderne est son caractère antinormatif, non prescriptif, Clairis trouve fondamental «de ne rien imposer au nom de n'importe quel principe», ce qui n'enlève aucunement sa validité à une prise de position scientifique qui consiste à montrer et même à dénoncer l'intervention de ceux qui essaient d'adapter l'évolution de la langue à «des intérêts externes à la langue elle-même». En effet, «la pertinence primordiale» sous laquelle ces gens-là «considèrent la langue est non celle de la communication, mais celle de «la hiérarchisation des sujets parlants à l'intérieur de la société». La fonction qui est ainsi dévolue à la langue, considérée comme un instrument de hiérarchisation, se trouve être celle de consolider

une «stratification sociale» étanche, ce qui est tout le contraire de la fonction de communication. A ce niveau, «pertinence hiérarchisante» et notions de «norme» et de «faute» ne font qu'un. Dans des cas pareils, il incombe donc au linguiste de prendre position contre les interventions, et d'intervenir dans ces limites: il s'agit, en somme, d'une contre-intervention pleinement justifiée et totalement libératrice qui consiste à essayer, à tout instant, de «montrer que tout ce qui facilite la communication est linguistiquement bon» et que la hiérarchisation va à l'encontre des besoins communicationnels et du «droit à la différence». La forme d'intervention qu'est, en quelque sorte, la contre-intervention préconisée par Clairis est donc de nature à contrebalancer les interventions antilinguistiques des autres et concerne tous les niveaux indiqués dans la formulation du thème. Quant aux moyens à utiliser, ils sont des plus variés, allant des publications et des associations scientifiques jusqu'aux media de masse de toute nature qui ont une action plus directe sur la société.

Dans son apport substantiel, Simone ELBAZ souligne d'abord que «les termes même» de l'intitulé de notre thème «relèvent du paradoxe», étant entendu que le linguiste fonctionnaliste ne fait que constater, «observe sans jugement de valeur aucun, analyse et déduit». Dans l'optique d'Elbaz, il est «chercheur au début de son travail» et il ne devient «trouveur», c'est-à-dire linguiste, qu'à son terme. Pourtant, en menant son travail sur le terrain, il ne peut s'empêcher de prendre position, ce qui est subséquent à des situations concrètes qui font poser à notre collègue les questions suivantes dont les réponses sont par trop évidentes: «le linguiste doit-il participer de la culpabilisation des usagers, les maintenir dans un perpétuel état de honte ou bien doit-il rendre à chacun sa dignité et faire admettre qu'on a le droit de parler comme on l'entend dès l'instant qu'on est compris de ceux à qui on s'adresse?» «Doit-il participer», en outre, «de la disparition des différentes langues sur un même territoire?» Donc respect et mise en valeur de tout héritage linguistique.

Par ailleurs, la normativité étant un «fait général», la question qui se pose ou une autre question que se pose Simone Elbaz est la suivante: «comment le linguiste peut-il, à l'intérieur de cette normativité, intervenir d'une part pour déculpabiliser les usagers, d'autre part pour éviter la disparition des langues?» La réponse

fournie à cette question prévoit pour le linguiste, en ce qui concerne un territoire à langue nationale, c'est-à-dire à usage écrit normalisé, un rôle qui consiste à promouvoir l'oralité. Dans cette perspective, en France par exemple, le français des manuels scolaires prendra, comme toute langue dite étrangère, le statut de langue seconde, «non seulement dans la conscience du locuteur, mais effectivement, sa première langue étant celle qu'il parle réellement». Il en découle pour Elbaz une possibilité d'harmonisation d'usages linguistiques, les latitudes maximales et minimales de production linguistique constituant le terrain d'action du linguiste. C'est dans cet éventail que celui-ci inscrira éventuellement et en fonction de données numériques sa prescription s'il a à le faire. Par ce biais, se trouve également préconisée l'utilisation des méthodes réservées à l'apprentissage des langues étrangères pour celui de la langue nationale.

Le fait qu'elle fait fond sur l'oralité amène Elbaz à noter, à propos de l'écriture, que l'homme n'a pas besoin d'une «écriture standardisée pour s'exprimer», que, dans les cas où «écriture s'identifie avec «statut social», on a affaire à un autre problème, celui de l'alphabétisation qui relève de la politique et que, enfin, le rôle du linguiste, s'il doit en avoir un, serait plutôt de mettre à la disposition des usagers l'outil d'écriture le plus dépouillé possible, comme l'Alfonic pour le français, et de faire admettre que cet outil soit le seul généralisé. Les réflexions de Simone Elbaz nous amènent au seuil des implications politiques du rôle du linguiste qui ne quitte pas pourtant et pour autant le domaine qui est le sien.

Dans sa contribution pleine d'idées et de suggestions, Anne-Marie HOUDEBINE, ayant déclaré qu'elle est absolument d'accord avec le préambule du thème, se demande si le linguiste doit ou non intervenir. Sa réponse est particulièrement nuancée. Elle pense, en effet, que dans bien des cas, la prise en considération des problèmes internes ou strictement linguistiques et des problèmes externes, situationnels ou contextuels est nécessaire. Elle cite comme exemple la réforme de l'orthographe en France. Elle se déclare pour, tout en sachant les propositions minimales et maximales susceptibles d'être faites en la matière, le problème comportant des enjeux aussi bien idéologiques qu'économiques. Ce qui ne l'empêche pas d'être également pour un travail qui consisterait à faciliter, à bien des enfants, l'accès à l'orthographe exist-

tante que l'on ne réformera sûrement pas de sitôt. Elle cite le cas des linguistes qui interviennent dans la recherche pédagogique et se déclare être pour ce type d'intervention.

Par ailleurs, elle considère que «si le linguiste n'intervient pas lui-même, il doit penser que dans certains cas ...ses descriptions pourront être utilisées, sans lui, et de ce fait, dans des directions que peut-être il ne prévoyait pas». Ce qui nécessite donc de sa part l'obligation de se tenir au courant de la situation réelle, des conditions d'emploi de la langue étudiée. Houdebine invite le linguiste à s'inscrire dans sa propre contemporanéité surtout là où son travail est susceptible de «déplacer, voire de transformer les conformismes habituels ou les méconnaissances traditionnelles». Elle se déclare particulièrement favorable aux interventions modifiant non pas la langue elle-même, mais les rapports des sujets à la langue. De ce nombre sont notamment les rapports prescriptifs que les communautés entretiennent avec la langue et qui conduisent certains locuteurs à mépriser leur langue, à suspecter leur possibilité de langage. Il incombe donc au linguiste d'agir pour changer la façon dont les sujets considèrent la réalité langagière, en dénonçant la prescription linguistique aussi bien au niveau des locuteurs qu'à celui des institutions. Notre collègue préconise également une collaboration étroite avec des enseignants dans la lutte contre les conceptions normatives, contre l'identification orthographe-langue, en vue de promouvoir l'oral, tout en sachant que les structures économiques et politiques jouent un rôle important sur les destinées des langues. Toujours dans le domaine des rapports des sujets à la langue, Houdebine considère que aussi bien la mise en valeur de langues ou d'usages particuliers que l'harmonisation d'usages linguistiques pourraient être soutenues selon les situations concrètes.

Quant à l'autre aspect de l'intervention du linguiste, intervention qui porte sur la langue elle-même, Houdebine signale qu'au niveau où se situent ses propres descriptions, il n'est guère question d'intervention et que les structures linguistiques sont contraignantes. Pour ce qui est des interventions existantes (Québec, France, organismes de défense de la langue, etc.) qui touchent le lexique ou la grammaire, elle est plutôt hésitante sur leur efficacité réelle et y voit un point à discuter pendant le colloque.

Dans sa contribution remarquable par sa vigueur synthétique,

Jeanne MARTINET fait le tour des problèmes en tenant notamment à les sérier. Elle les présente à partir de deux axes principaux: intervention du linguiste comme obligation et intervention du linguiste comme possibilité. En ce qui concerne le premier point, elle signale que l'intervention du linguiste est une affaire de «conscience personnelle». Cela étant, le linguiste peut se contenter d'être un chercheur, autrement dit un observateur impartial. Mais il peut aussi, en tant qu'individu, mettre son activité au service d'une cause: «diffusion d'une foi religieuse, défense d'une cause humanitaire, instauration d'un ordre social et politique», etc. Pourtant, même s'il se cantonnait dans la recherche pure, ses observations et descriptions ne manqueraient pas d'avoir, nolens volens, des implications politiques et idéologiques: décrire égale prescrire, autrement dit promouvoir ou dénoncer pour le public non averti, et c'est inévitable.

Quant au second point évoqué, Jeanne Martinet remarque d'abord que «la décision d'imposer ou d'interdire une langue comme véhicule» d'alphabétisation et d'enseignement, «de réformer l'orthographe, d'utiliser un alphabet» au lieu d'un autre «n'appartient pas au linguiste», étant donné qu'il s'agit d'une décision d'ordre politique et/ou économique. En la matière, il incombe au linguiste d'examiner les tentatives faites dans le passé pour voir et montrer quelles conditions sociales, politiques, économiques, etc. doivent être réunies pour qu'un dirigisme ait quelque chance d'aboutir, pour pouvoir calculer la résistance des communautés face aux décisions autoritaires. Il devrait également observer comment les prescriptions des puristes ont été inopérantes ou jeté le trouble dans les esprits et comment des usages qui répondent à des besoins arrivent à s'imposer. On doit, d'un autre côté, souligner que les choix opérés par les dictionnaristes sont importants dans la mesure où, pour l'usager incertain, le dictionnaire est un oracle et détermine l'emploi ou le rejet de certains mots. Voilà une autre forme d'action et d'observation pour le linguiste. D'après Mme Martinet, parmi les sujets d'observation pourrait figurer, par ailleurs, l'action concertée de certains organismes spécialisés: l'évolution du français du Québec et l'intervention de l'Office de la langue française, et à un niveau plus général, la normalisation et la standardisation des terminologies techniques et industrielles peuvent être évoquées en l'occurrence.

Le linguiste peut donc observer de tels faits et déterminer ce qui va dans le sens de la dynamique de la langue étudiée. Il est mieux placé que n'importe qui pour apprécier les types d'intervention possibles, et cela pour cause. Il a donc sa place toute désignée dans des commissions de terminologie et dans les activités menées en vue d'élaborer des grammaires d'enseignement fondées sur la description scientifique de la langue concernée. L'intéressent également de très près l'établissement d'une norme conçue comme un champ de variations acceptables, comme un éventail de latitudes dans le cadre d'une communauté donnée, ainsi que les rapports de l'oral et de l'écrit, et le problème de la notation de l'oral. En outre, il a son mot à dire quand il s'agit de l'apprentissage de la langue par l'enfant, des aspects linguistiques et sémiologiques de l'apprentissage de la lecture et de l'écrit, de l'alphabétisation des adultes et de l'aide aux handicapés du langage. L'antinomie existant entre l'épanouissement de tous les parlers et les besoins d'accéder à une communication linguistique plus large par l'intermédiaire d'une langue de grande circulation et le bilinguisme comme solution de cette antinomie relèvent aussi de la compétence du linguiste et dessinent les contours du domaine où l'on pourrait s'attendre à son intervention.

Jocelyne FERNANDEZ rejoint, par certains côtés, les positions de Jeanne Martinet, dans la mesure où elle distingue deux aspects dans l'intervention du linguiste, l'un posé en termes de «devoir» et l'autre envisagé à partir des moyens «possibles» sur lesquels se trouvent centrées ses réflexions. Elle nous apporte le poids de son expérience nordique qui constitue la pierre angulaire de sa contribution et au compte de laquelle il faudra sans doute porter la plupart de ses remarques et suggestions. Ce témoignage sur le modèle nordique de planification linguistique souligne avec force l'importance de «l'engagement permanent des linguistes nordiques dans la politique linguistique tant de leurs pays respectifs que du bloc culturel nordique». Le nynorsk, c'est-à-dire le norvégien des campagnes, concurrençant légalement, à partir de 1885, le norvégien classique calqué sur le danois; le finnois, langue populaire à tradition orale, devenue langue nationale; les chances de survie du lapon grâce à la création, en 1978, d'une orthographe unifiée pour les quatre variétés dialectales principales et enfin l'orientation pluriculturelle d'intégration des travailleurs immigrés sont portés à

l'actif des linguistes dont le rôle se fonde, en la matière, «sur une prise de conscience des réalités politiques» telles que la nécessité d'une solidarité inter-nordique et la reconnaissance du caractère naturel du plurilinguisme, du pluralisme culturel. Les études portant sur les rapports entre langues nationales et entre langues de communautés plus restreintes en témoignent, ainsi que d'ailleurs «une attitude pragmatique qui ne recule pas devant l'action politique et se manifeste, outre les préoccupations proprement linguistiques,... par un certain nombre de choix» qui sont autant de prises de position: choix de langue nationale (19^e siècle), puis de langue standard, définition de la langue dans le système scolaire, planification de l'élaboration des manuels, du statut juridique de la langue, etc. Fernandez remarque que «l'exemple le plus récent d'intervention des linguistes est l'action menée énergiquement depuis une dizaine d'années pour la Réforme unificatrice de l'orthographe lapone (dialecte des montagnes parlé par 80 % des Lapons mais non identique dans les trois Etats concernés)». A l'origine de cette réforme se trouve l'action du Comité linguistique lapone, fondé en 1971 et chargé de préparer une orthographe commune qu'il a élaborée en tenant compte des réactions des divers usagers de la langue à sa proposition de réforme.

Jocelyne Fernandez pense que le modèle nordique qui n'est pas exportable tel quel «est largement favorisé par l'existence d'une longue tradition de consultation démocratique et de contrôle des instances politiques par la population». Elle est ainsi amenée à formuler l'observation suivante: «le linguiste non seulement doit intervenir, mais s'y refuser systématiquement serait aussi avouer son impuissance et donc remettre en cause la validité d'une science qui, reposant sur l'observation d'un phénomène humain, ne saurait se désintéresser de ses applications» qui, dans le cas contraire, pourraient se transformer en «manipulations idéologiques».

Comme on le voit, Fernandez, partie de ce qu'elle appelle «les moyens possibles d'intervention», en arrive à une déontologie linguistique qui nécessite et légitime l'intervention du linguiste: «qui, mieux que le linguiste», demande-t-elle, «pourrait se porter garant d'une utilisation objective des instruments qu'il façonne et aiguise au fil de sa recherche?»

Bernard SAINT-JACQUES ne présente pas ses réactions in extenso et se contente de noter qu'il est essentiel pour le linguiste

d'élargir son champ d'observation et d'intervenir dans des domaines relevant de la sociolinguistique et de la psycholinguistique. Et cela pour trois raisons principales: 1° la nécessité de bases empiriques, étant donné la crise de la linguistique théorique des dernières années; 2° les liens intimes existant entre les faits sociaux et la langue, ce qui est de nature à transformer les faits sociaux en un objet d'investigation pour le linguiste; et 3° la conviction, de plus en plus grandissante en Amérique, que les connaissances linguistiques doivent servir à quelque chose, comme par exemple dans le domaine de la planification linguistique, de l'éducation, etc.

Quant à Jackie SCHÖN, on peut dire que sa position est des plus réservées en ce qui concerne l'intervention du linguiste. Elle pense qu'il faudrait préalablement résoudre les problèmes théoriques et méthodologiques fondamentaux. Elle souligne notamment que la tendance à réintroduire l'homme au centre des préoccupations a pour conséquence de déplacer les centres d'intérêt, ce qui amène la modification de l'objet d'étude, de l'objet-langue saussurien. Concevoir la langue comme une entité homogène lui paraît insuffisant. Et elle cite, comme exemple, ce qu'elle appelle le dépassement de la notion de discrétion, en vue de la systématisation de la variation, en même temps qu'elle signale la nécessité d'une étude portant sur les éléments spécifiques de l'énonciation.

Telles sont donc les réactions suscitées par le Thème I et j'ose espérer que ce résumé en dit assez sur les opinions émises par nos collègues, malgré certaines simplifications peut-être abusives dont il n'est sûrement pas exempt.

II. Maintenant nous voudrions faire quelques remarques et commentaires sur le libellé et la formulation du thème, qui postulent, pensons-nous, que le linguiste a un rôle à jouer dans la société contemporaine et impliquent notamment l'idée suivant laquelle le linguiste (fonctionnaliste) dépend des faits langagiers dans ses approches théoriques et dans l'élaboration de ses méthodes.

Ainsi se trouvent tracées deux voies qui, loin d'être contradictoires, sont, au contraire, complémentaires: l'observation des faits en eux-mêmes, d'un côté, et dans leurs rapports avec les individus et la société d'un autre côté, étant entendu que la dimension pragmatique, psycho-et sociolinguistique s'éclairent mutuellement et dialectiquement.

Les principales modalités d'intervention prévues dans la formulation du thème et évoquées par les contributions que nous venons de passer en revue se trouvent situées à deux niveaux différents, selon qu'il s'agit de modifier les langues en elles-mêmes ou bien dans leurs rapports avec la communauté par la mise en valeur d'usages particuliers ou, dans certains cas, par l'harmonisation d'usages divergents. Nous devrions ajouter que c'est plutôt le deuxième volet du problème qui a été particulièrement souligné par ceux et celles qui ont bien voulu nous communiquer leurs opinions, la complémentarité des deux voies signalées tout à l'heure se trouvant admise implicitement ou explicitement par tous. Ce qui prouve, par un autre biais, la pertinence du choix du thème qui a suscité, à travers les problèmes multiples et complexes qu'il a soulevés, plus de convergences que de divergences. Qu'il nous suffise de souligner, en faisant référence à tout ce qui vient d'être dit, que le rôle du linguiste fonctionnaliste doit être conçu en fonction de l'exigence de faciliter la communication langagière dans une société donnée. Tout linguiste fonctionnaliste doit être doublé d'un linguiste appliqué et intervenir, dans tous les cas où sa compétence est requise, pour la solution des problèmes langagiers souvent liés inextricablement à des problèmes politiques et idéologiques. Notons encore que cette compétence est requise non seulement pour résoudre des problèmes, mais aussi pour les poser d'une manière convenable, étant donné que c'est le linguiste seul qui peut s'entourer de toutes les garanties scientifiques indispensables. Il convient enfin de signaler que le rôle du linguiste s'identifie dans certains contextes avec une vraie mission accomplie grâce à une intervention directe, totale et généralisée répondant à de vrais besoins linguistiques, sociaux et culturels.

III. Je me demande si, dans des cas pareils, l'unification interne et externe ne prime pas la mise en valeur d'usages linguistiques divergents jouant contre l'unification. Du moins pourrait-on en discuter. Je voudrais ajouter que la codification et la réforme de l'orthographe me semblent susceptibles de favoriser les tentatives d'unification et de mener à une révolution culturelle. Il est évident que tout cela ne peut être réalisé sans l'intervention énergique du linguiste au niveau lexical, grammatical et orthographique, en vue d'une harmonisation indispensable. C'est même un impératif catégorique. On ne peut donc aucunement abonder dans le sens de

certain linguistes qui adoptent à l'égard de ces problèmes une attitude de détachement.

Aussi bien pour alimenter la discussion que pour étayer d'un exemple concret ce que je viens d'affirmer, je voudrais évoquer ici la Révolution linguistique turque entreprise par ATATÜRK et qui couvre presque tout le domaine considéré. Il s'agit d'une action qui ressortit aussi bien à la planification linguistique, à l'intervention consciente, volontaire et volontariste en matière de langue qu'à la sociolinguistique, étant donné que cette révolution présente aussi des aspects covariants, et qu'elle se laisse capter dialectiquement comme cause et effet à la fois des changements survenus au sein d'une société. Il convient de souligner particulièrement que ce processus de rénovation qui a concerné en un premier temps le niveau orthographique et lexical n'a pas manqué d'étendre son domaine d'impact et d'avoir d'importantes répercussions sur la phonologie et la grammaire de la langue. Ce qui a fait que le turc de Turquie s'est trouvé substantiellement transformé au bout de quelques décennies.

Comme il ne m'appartient pas de traiter de tous les problèmes qui sous-tendent le processus en question, je vais me restreindre à l'essentiel de cette évolution qui, rétrospectivement considérée, n'est rien de moins qu'une véritable révolution linguistique consécutive à une action purificatrice et enrichissante, unificatrice et harmonisante accompagnant la Révolution kémaliste. Elle nous rappelle, par ailleurs et sur un plan plus général, qu'on ne saurait s'abstraire, en de pareils cas, des inscriptions politiques et idéologiques par quoi toute rénovation de cette envergure existe concrètement. En effet, il convient de noter que la révolution linguistique en question est contemporaine d'une restructuration politique, économique, sociale et culturelle. En ce qui nous intéresse ici tout particulièrement, soulignons que les linguistes ont été appelés à intervenir, et qu'un premier jalon a été constitué par l'adoption de l'alphabet latin en 1928. En 1929, l'arabe et le persan ne figuraient plus aux programmes dans les écoles et, en 1930, Atatürk a formulé le principe qu'allait adopter le mouvement de rénovation linguistique: défendre et enrichir la langue. Défendre, c'est-à-dire purifier le turc en abandonnant des milliers d'emprunts, et enrichir, c'est-à-dire néologiser, à partir des éléments vraiment organiques. D'où le mouvement de néologie qui a commencé à

donner ses premiers fruits notamment avec la fondation, en 1932, de la Société de la langue turque qui représente, dans le cas qui nous occupe, la forme organisée et institutionnalisée de l'intervention du linguiste. Dès sa fondation, la Société s'est engagée dans une double voie de collecte de matériaux, qui se trouve à l'origine de la mobilisation néologisante: 1° enquêtes menées à travers tout le pays en vue de recueillir les matériaux oraux; et 2° dépouillement de vieux documents pour relever les matériaux écrits. On a ainsi établi le fonds lexical national et ce travail a abouti à deux publications parallèles. Entre temps, plusieurs comités, commissions, sous-commissions étaient créés qui s'occupaient de terminologie, il y en avait d'autres qui se consacraient à la nouvelle grammaire et au dictionnaire du nouvel usage. Les esprits étaient mobilisés.

Les néologismes étaient- et sont toujours- ou bien des emprunts faits aux anciennes strates de la langue (**Tanrı**/Allah «Dieu»), au parler populaire (**ışık**/ziya «lumière») et à des parlers régionaux (**güney**/cenup «sud»), ou bien des dérivés (**bilmek** «savoir»: **bilim**/ilim «science») et des composés (**tekeli**/inhisar «monopole»). Ils ont été adoptés dans toutes les écoles et dans tous les organismes d'Etat, la normalisation suivant d'assez près la création.

Après la mort d'Atatürk (1938), la Société de la langue turque a poursuivi ses travaux grâce à un revenu annuel légué par son fondateur. Les différents gouvernements qui se sont succédé au pouvoir ont, selon leur tendance, favorisé, tâché de ralentir et quelquefois de contrecarrer les travaux de la Société qui a, depuis 1950, un statut d'association autonome. Elle n'est plus subventionnée par l'Etat. Mais le mouvement est irréversible. Même les plus traditionnalistes utilisent de nos jours la plupart des néologismes lancés par la Société ou créés ailleurs dans le même esprit. Le mouvement est tellement fort que, même sans la Société, il continuerait d'exister. Ajoutons que le combat est mené de nos jours plutôt contre les mots d'origine occidentale et l'on peut dire que l'intervention du linguiste ne joue plus que le rôle d'un garde-fou.

Pour juger des résultats -qu'ils soient visés ou non au début-, il suffit de jeter un coup d'oeil rapide au chemin parcouru. Par

suite des emprunts massifs à l'arabe et au persan, le turc de Turquie était devenu, au fil des siècles, une langue difficile à manier pour le locuteur moyen. Il y avait des difficultés énormes de communication, un fossé s'étant creusé entre le peuple et ceux qui étaient considérés comme les dépositaires du bon usage. Or la purification a assuré l'unification en même temps que l'enrichissement de la langue, et la durée de l'alphabétisation s'est sensiblement raccourcie. Je voudrais signaler ici, en m'inspirant de Christos Clairis, qu'il s'agit en somme d'une contre-intervention qui va dans le sens de la dynamique de la langue et qui sert les buts de la communication. Sur le plan linguistique proprement dit, le turc de Turquie est devenu une langue qui se caractérise par un haut degré de motivation relative ou interne qui, par le groupement des unités lexicales en séries, facilite leur emploi et leur interprétation. La compétence dérivatrice de la langue ainsi que celle de former des composés s'en sont accrues d'une manière remarquable. La langue est devenue plus créative et productive. L'analogie a été maîtresse en la matière au niveau paradigmatique et, au niveau syntagmatique, on a assisté à une forte attraction des nouveaux termes. Par ailleurs, le système des valeurs a changé dans des proportions assez élevées. Comme l'a dit le professeur Robert Godel, «il n'est pas exact... que les créateurs du vocabulaire moderne aient simplement renouvelé les signifiants... L'idée qu'on peut créer des signifiants sans toucher aux signifiés ne s'accorde pas avec la conception saussurienne du signe comme valeur («La révolution linguistique», in *Dilbilim II*, 1977). Donc la motivation interne, en reliant les unités lexicales par des rapports paradigmatiques et leurs éléments par des rapports syntagmatiques, a fortement agi sur le système des valeurs. Notons, d'un autre côté, que le turc étant une langue à déclinaison, est flexible en principe, du point de vue syntaxique. Or l'Osmanlı s'était figé dans l'ordre S+C+V. La flexibilité syntaxique se trouve restituée et, en conséquence de l'abandon d'un bon nombre de mots d'emprunt, certains phonèmes (/i,/a/,/u/) sont en voie de disparition.

Par ailleurs, et sur un plan beaucoup plus général, la rénovation linguistique a permis d'abandonner une conception du monde périmée et d'accéder à une nouvelle conceptualisation de la réalité. Je ne sais si l'on pense dans une langue: les avis diffèrent là-dessus. Mais il est certain que la pensée emprunte les

formes de la langue et que la langue reflète la pensée ainsi que d'ailleurs certains aspects de la société qui s'exprime par elle. La relation est dialectique dans les deux cas. Il est donc normal que la nouvelle pensée, la nouvelle conception du monde et la nouvelle société turques se soient exprimées d'une manière nouvelle, que les nouvelles formes et valeurs linguistiques aient contribué à la formation de cette pensée et de cette société, et que le linguiste ait eu un rôle très important à jouer dans ce processus.

Voilà quelques faits, voilà quelques constatations, voilà enfin quelques éléments de discussion dont il faut se souvenir quand on évoque le rôle du linguiste dans la société. Et l'on ne peut qu'acquiescer à l'idée soutenue par Anne-Marie Houdebine qui nous invite à prendre en considération aussi bien les problèmes internes que les problèmes externes de la langue en question quand il s'agit de l'intervention du linguiste et, à travers elle, de la mise en valeur ou de l'harmonisation d'usages particuliers. A propos de ce dernier point, je voudrais formuler une dernière réflexion: le linguiste devrait être très prudent dans l'accomplissement de sa mission et être conscient du danger de susciter, dans certains cas, des régionalismes, des ethnocentrismes étroits, par suite d'une «politique» linguistique excessivement latitudinaire. En effet, l'émiettement, le morcellement jusqu'à presque l'infini d'une aire linguistique ne paraît pas être de nature à favoriser les impératifs de la communication. Du moins cette tendance -si tendance il y a- n'est-elle pas à encourager de façon excessive. Le dénominateur commun communicationnel ne devrait pas être perdu de vue. Je pense qu'il est permis au linguiste de se servir de la politique pour atteindre ses buts, mais qu'il ne lui est pas permis de servir les buts de la politique contre les impératifs de sa science.

B. VARDAR

ÖZET

Bu yazı, Rabat kentinde yapılan 6. Uluslararası İşlevsel Dilbilim Kollokyumuna (10-15 Temmuz 1979) yazanakçı (raportör) olarak katılan B. Vardar'ın «Çağdaş Toplumda Dilbilimcinin İşlevi» konusundaki sunuşudur.

C. Clairis, S. Elbaz, A.-M. Houdebine, J. Martinet, J. Fernandez, B. Saint - Jacques ve J. Schön adlı dilbilimcilerin görüşlerini değerlendiren B. V. çeşitli açılardan dili düzenlemeye yönelik girişimlerin geçerliğini belirtir, dilbilimcilere, özellikle de işlevselcilere bu alanda önemli görevler düştüğünü, çünkü bu türlü girişimlerin bildirişimi kolaylaştırmayı amaçladığını gözlemler. Atatürk'ün başlattığı Türk Dil Devrimini ele alarak bu ulusal atılımın ne denli olumlu sonuçlar verdiğini örnekleriyle açıklar. Bu arada, dilde birliğe yönelişin bildirişimi kolaylaştırıcı niteliğini vurgulayan B. V. dil-düşünce-toplum arasındaki eytişimsel ilişkilere de değinir.
